

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée extraordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue au 1 100, rue Saint-Omer à Lévis, **le mardi (11) onze avril deux mille dix-sept 2017 à 8h**

SONT PRÉSENTS :

M. Michel Patry, Président
M. Mario Fortier, Vice-président
M. Réjean Lamontagne, Administrateur
M. Michel Turner, Administrateur
Mme Ann Jeffrey, Administratrice
M. Serge Côté, Administrateur
M. Pierre Lainesse, Administrateur
Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A.
M. Jean-François Carrier, Directeur général et secrétaire
Mme Francine Marcoux, trésorière

SONT ABSENTS:

Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C
M. Mario Sirois, Directeur des opérations et satisfaction client

-ORDRE DU JOUR-

***** **PÉRIODE DE QUESTIONS** *****

En vertu de l'article 32 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun*, le Président invite les personnes qui désirent prendre la parole à le faire *** en début *** de réunion, à s'identifier et adresser leurs questions au Président.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Excuses de(s) administrateur(s) absent(e)s
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 23 mars 2017
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 3 avril 2017
6. Octroi à l'entreprise Trane Québec du contrat de fabrication d'une unité de ventilation dans le cadre du projet d'agrandissement du garage du 1100, rue Saint-Omer à Lévis

7. Octroi à l'entreprise Prevost, une division de Volvo Canada inc. d'un contrat pour la fourniture de quarante (40) supports à vélos pour autobus urbains à plancher surbaissé
 8. Période de questions
 9. Levée de l'assemblée
-

1.- Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2017-058-

Il est proposé par madame Nathalie Plante
appuyé par madame Ann Jeffrey

et résolu unanimement

QUE l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du mardi 11 avril 2017
soit adopté tel que lu.

Adoptée.-

2. Période de questions

Aucune question

3. Excuses de(s) administrateur(s) absent(e)s

RÉSOLUTION 2017-059-

ATTENDU QUE : l'article 19 de la loi sur les Sociétés de transport en commun stipule qu'un membre du conseil d'administration peut perdre son statut d'administrateur s'il fait défaut d'assister à deux (2) assemblées consécutives et qu'il n'est pas excusé de ses absences par le Conseil d'administration lors de la troisième assemblée qui suit;

ATTENDU QUE : Monsieur Michel Turner a prévenu le secrétaire et/ou le Président du Conseil d'administration de son absence lors de l'assemblée ordinaire du 23 mars 2017 et de l'assemblée extraordinaire du 3 avril 2017;

ATTENDU QUE : le Conseil d'administration juge qu'il y a lieu d'excuser Monsieur Michel Turner;

Il est proposé par monsieur Mario Fortier
appuyé par monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

QUE ce Conseil excuse l'absence de Monsieur Michel Turner lors de l'assemblée ordinaire du 23 mars 2017 et de l'assemblée extraordinaire du 3 avril 2017.

Adoptée.-

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 23 mars 2017

RÉSOLUTION 2017-060-

Il est proposé par monsieur Réjean Lamontagne
appuyé par monsieur Pierre Lainesse
et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 23 mars 2017 soit adopté tel que lu.

Adoptée.-

5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 3 avril 2017

RÉSOLUTION 2017-061-

Il est proposé par monsieur Serge Côté
appuyé par madame Ann Jeffrey
et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 3 avril 2017 soit adopté tel que lu.

Adoptée.-

6. Octroi à l'entreprise Trane Québec du contrat de fabrication d'une unité de ventilation dans le cadre du projet d'agrandissement du garage du 1100, rue Saint-Omer à Lévis

RÉSOLUTION 2017-062-

CONSIDÉRANT : la résolution 2017-042 autorisant la direction générale à lancer un appel d'offre sur invitation pour la fourniture d'une unité de ventilation dans le cadre du projet d'agrandissement du garage du 1100, rue Saint-Omer à Lévis ;

CONSIDÉRANT : que deux (2) entreprises ont été invitées à déposer une soumission ;

CONSIDÉRANT : que parmi celles-ci, l'entreprise Trane Québec a présenté la soumission conforme la plus basse ;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par madame Ann Jeffrey
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE ce Conseil octroie à l'entreprise Trane Québec le contrat pour la fabrication d'une unité de ventilation dans le cadre du projet d'agrandissement du garage du 1100, rue Saint-Omer à Lévis au montant de 58 085 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.-

7. Octroi à l'entreprise Prevost, une division de Volvo Canada inc. d'un contrat pour la fourniture de quarante (40) supports à vélos pour autobus urbains à plancher surbaissé

RÉSOLUTION 2017-063-

CONSIDÉRANT : la résolution 2017-045, autorisant la Direction générale à aller en appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un nombre maximum de cinquante-deux supports à vélos pour autobus urbains à plancher surbaissé;

CONSIDÉRANT : que ce projet d'investissement est dûment inscrit au programme triennal d'immobilisations de la Société pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT : que ce projet d'investissement est éligible à une contribution financière du gouvernement dans le cadre du programme SOFIL;

CONSIDÉRANT : que suite à l'appel d'offres sur invitation 2017-003, une seule entreprise a déposé une offre de service dans les délais prescrits;

CONSIDÉRANT : que le mercredi 5 avril 2017, la seule offre a été ouverte en présence d'un secrétaire et de deux témoins;

CONSIDÉRANT : que l'offre déposée par l'entreprise Prevost, une division de Volvo Canada inc. est conforme et qu'elle contient toutes les informations requises;

CONSIDÉRANT : la recommandation du comité d'évaluation des soumissions reçues, du contremaître principal à l'entretien et de la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Pierre Lainesse
appuyé par monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement

QUE ce Conseil octroie à Prevost, une division de Volvo Canada inc. un contrat de 96 365.15 \$ (toutes taxes incluses) pour la fourniture de quarante (40) supports à vélos pour autobus urbains selon les conditions et modalités apparaissant à l'appel d'offres sur invitation 2017-003.

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à présenter une demande de subvention afin d'obtenir une contribution financière du gouvernement pour cette acquisition dans le cadre du programme SOFIL.

Adoptée.-

8. Période de questions

Aucune question

9. Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 2017-064-

Il est proposé par madame Ann Jeffrey
appuyé par madame Nathalie Plante

et résolu unanimement

QUE l'assemblée soit levée.

**Le président,
Michel Patry**

**Le secrétaire,
Jean-François Carrier**